

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre août à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi 29 juillet 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée , FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 1 Christophe PROUVOST par Nicole FAURE

Votants :11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220804 – 03 : REALISATION DE CALADES HAMEAU D'ORNON VILLAGE

Madame Le Maire rappelle que dans le projet de requalification du hameau Ornon Village il a été retenu de réaliser un pavage type calade dans la rue du four à pain.

Ces calades partiront de l'angle de la rue du Four à Pain jusqu'au portail du cimetière.

Nous avons donc retenu le devis de l'entreprise RUINAT d'un montant de 3 000.00€ comprenant le ravitaillement des pierres locales (Lignarre), la mise en place et leurs jointements. Avec la participation de bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-DONNE un avis favorable à la réalisation de calades,

-APPROUVE le devis d'un montant de 3 000.00€ de l'entreprise RUINAT,

-MANDATE Madame le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

